

POLITIQUE INCLUSION ERASMUS+ 2021 – 2027

Enseignement supérieur

Le programme Erasmus+ vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).

Un soutien pour l'inclusion peut être octroyé sous la forme d'un montant additionnel mensuel par rapport au montant de base à la contribution aux frais de séjour (complément financier) :

- 250€ pour la mobilité des étudiants de longue durée (complément financier forfaitaire)
- 150€ pour la mobilité des étudiants de longue durée à des fins de stage
- 150€ pour la mobilité physique courte d'une durée de 15 à 30 jours
- 100€ pour la mobilité physique courte d'une durée de 5 à 14 jours

Le GRETA CFA de la Marne tient compte des 6 critères ci-dessous, proposés par l'Agence Erasmus+, pour permettre à l'étudiant de bénéficier du soutien à l'inclusion :

Critères pour bénéficier du soutien à l'inclusion	Justificatifs à fournir
Etudiant boursier des échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse nationale
Etudiant souffrant d'une affection longue durée ou d'une maladie chronique	Attestation de maladie de longue durée ou de maladie chronique, fiche de soins comportant la mention « maladie du protocole », attestation de droits mentionnant (tiers payant/100% du....pour toutes les prestations en rapport avec la maladie du protocole)
Etudiant en situation de handicap	Attestation de décision MDPH ou carte d'invalidité
Etudiant habitant des zones de France ruralités revitalisation (ZFR)	Attestation de domicile (facture énergie, eau, assurance habitation...) Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi...
Etudiant habitant des quartiers prioritaires de la ville (QPV)	Attestation de domicile (facture énergie, eau, assurance habitation...) Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi...
Etudiant appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Attestation CAF de quotient familial ou attestation d'une assistance sociale

Lorsqu'un étudiant répond à au moins un des 6 critères ci-dessus, il doit renvoyer les justificatifs à la référente Mobilité nationale et internationale du GRETA CFA de la Marne, au moins 3 mois avant le début de la mobilité.

Par ailleurs, un complément sur la base de frais réels peut être accordé lorsque les situations des personnes concernées occasionnent des dépenses que les financements Erasmus+ habituels ne peuvent pas couvrir. Seront examinées en priorité les demandes concernant les situations liées à un handicap ou à une affection de longue durée (ALD).

Christian VAN DER STEE
 Le
 Président du GRETA CFA de la Marne

